

Les employeurs pro-vélos bientôt labellisés



4 décembre 2020 [Témoignages](#) 35 visites

Soutenir les employeurs publics et privés dans leur démarche de développement de l'usage du vélo pour les trajets domicile-travail. Telle est l'ambition du programme « objectif employeurs pro-vélo » lancé le 30 novembre par la ministre de la Transition écologique, en même temps qu'elle annonçait la prolongation du « coup de pouce vélo » jusqu'au 31 mars 2021.

Ce programme s'appuie sur le label « Employeur pro-vélo » créé par la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) avec le soutien de l'Agence de la transition écologique (Ademe).

Voir en ligne : <https://www.actu-environnement.com/...>

Licence : Pas de licence spécifique (droits par défaut)